

Dérivation Garrison

Il est clair que tout ce qui arrivera dorénavant devra être perçu en tenant compte du nouveau gouvernement et du nouveau Congrès des États-Unis. Le gouvernement canadien examine et réévalue les moyens les plus efficaces à prendre pour bien faire comprendre au nouveau Congrès et au nouveau gouvernement toute la gravité des objections que le Canada oppose à la réalisation de ce projet. Nos représentants à Washington s'y sont employés très activement ces derniers mois. Tous les députés savent sans doute que des pourparlers sont actuellement en cours en vue d'organiser une visite du président Reagan au Canada dès le début de son mandat, et cette visite fournira une autre occasion de réexaminer la question au niveau le plus élevé.

Le gouvernement fédéral travaille de concert avec le gouvernement du Manitoba sur cette question, parce qu'il importe que les représentants du Canada fassent front commun. Les deux gouvernements, c'est-à-dire le gouvernement du Canada et celui du Manitoba, ont déjà bien établi les fondements juridiques et techniques sur lesquels le Canada s'appuie pour s'opposer au projet Garrison, et cette coordination a été l'un des atouts du Canada dans les pourparlers jusqu'ici. Tous les particuliers et toutes les associations de citoyens qui ont donné leur point de vue ont aussi aidé la cause du Canada.

Même si nous discutons d'une violation possible d'un traité international, ce n'est peut être pas une bonne chose d'émettre trop d'hypothèses sur les sanctions qui pourraient être imposées, quoique le député lui-même en ait parlé. Je crois qu'il importe de se rappeler que le Canada a depuis longtemps des relations amicales avec les États-Unis. De façon générale, ces relations se sont fondées sur l'esprit de collaboration et le respect des obligations internationales. Nous espérons donc que cette dernière série de négociations débouchera sur une entente satisfaisante qui permettra de protéger les eaux du Canada.

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Monsieur l'Orateur, il s'agit là d'une question très importante pour le Manitoba. Il y a longtemps que j'affirme que cette question ne fait certainement pas appel à l'esprit de parti. Je crois sincèrement qu'elle dépasse les limites de la politique de parti et je suis heureux que le député de Selkirk-Interlake (M. Sargeant) ait présenté une motion d'initiative parlementaire à ce sujet cet après-midi.

Je ne suis pas sûr d'être tout à fait d'accord avec certaines des choses que demande le député dans sa motion, mais je suis absolument d'accord avec l'objectif de cette motion. Nous ne pouvons pas un seul instant supposer que nous n'aurons pas de problèmes avec nos cours d'eau si les eaux du Missouri, aux États-Unis, sont détournées vers le bassin de la baie d'Hudson. Je n'entrerai pas dans les détails techniques du projet et je ne m'étendrai pas non plus sur les raisons pour lesquelles nous ne voulons pas que les eaux du Missouri soient détournées vers le Canada. Le député de Selkirk-Interlake a très bien décrit la situation.

Il s'agit incontestablement d'une affaire internationale, et c'est ce qui me préoccupe. Une frontière internationale est en cause et, par conséquent, il incombe nettement au gouvernement fédéral de prendre l'initiative au nom du Manitoba et du Canada.

Quand je prends connaissance d'une motion d'initiative parlementaire comme celle qui est présentée cet après-midi, je suis

enclin à faire remarquer que le gouvernement fédéral a négligé d'exercer son autorité et de veiller à ce que la région touchée soit non seulement au courant de la situation, mais soit également persuadée que le gouvernement fédéral agit consciencieusement.

On a organisé au Manitoba des groupes qui se rendront au Dakota du Nord pour y protester contre les nouveaux travaux de construction du barrage en question.

● (1740)

Tout le monde constate en effet qu'on consacre chaque année davantage d'argent au projet et qu'à chaque fois, cela en accélère la réalisation. Quand ce sera fait, nous recevrons les eaux américaines avec tous les problèmes qui s'ensuivent. C'est ce qu'on peut lire dans les journaux du Manitoba.

J'ai sous les yeux un article du *Daily-Graphic* de Portage-la-Prairie, du 17 novembre 1980, et suivant lequel le consul général des États-Unis à Winnipeg exhorte les Canadiens à se faire entendre. Michael Carpenter, consul général des États-Unis à Winnipeg, a déclaré:

Les Manitobains doivent manifester leur opposition au projet de dérivation Garrison, a déclaré samedi soir, à Portage-la-Prairie, le consul général des États-Unis à Winnipeg.

Voilà un consul général des États-Unis qui dit aux Manitobains de manifester leur opposition. J'ai ici un article publié dans le *Sun* de Brandon, du 19 novembre dernier, sous le titre «Projet Garrison: Attention, danger». Là encore, c'est à propos de la construction du barrage.

Voici un article paru dans le *Herald* de MacGregor, journal du sud du Manitoba, le 19 novembre, sous le titre: «La Audubon Society ne gagnera probablement pas sa cause». Je vous cite le premier paragraphe:

Un porte-parole des groupements de Canadiens qui s'opposent au projet de dérivation Garrison a dit qu'il ne pensait pas que la National Audubon Society gagnerait sa cause pour faire arrêter ou suspendre le projet, après avoir entendu les délibérations d'un tribunal fédéral américain, vendredi, à Washington.

La Audubon Society est établie aux États-Unis. Ses membres redoutent les conséquences de la construction et de l'achèvement du barrage.

Dans un autre journal local du 10 décembre, on peut lire ce titre: «Le Dakota du Nord reste sourd aux protestations contre le projet Garrison». Pour terminer, je vous citerai un article du 21 janvier dernier où l'on peut lire sous le titre: «Les Manitobains déplorent les déclarations du gouverneur du Dakota du Nord sur le projet Garrison»:

A l'issue d'une assemblée à Jamestown, D.N., des citoyens canadiens et américains ont publié une déclaration dans laquelle ils «déplorent vivement» les propos tenus par le gouverneur du Dakota du Nord, Al Olson. Ce dernier a dit récemment qu'il fallait poursuivre le projet de dérivation Garrison jusqu'à ce qu'on puisse prouver qu'il pouvait causer du tort aux pêcheurs du Manitoba.

Nos préoccupations sont nombreuses et elles sont partagées par nos voisins du Sud. Si le gouvernement fédéral fait son devoir, et qu'il manifeste un peu de fermeté à cet égard, nous éviterions peut-être aux habitants de la région de se préoccuper des effets nocifs de ce projet sur leur santé, sur les eaux canadiennes et sur les moyens leur permettant de continuer à gagner leur pain comme ils l'ont fait dans le passé. Il n'y a aucun compromis possible. Il est proposé dans la motion de poursuivre le gouvernement américain devant les tribunaux. Ce serait certainement là une mesure de dernier recours. S'il s'impose de le faire, nous aurons alors perdu notre cause.